

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 juin 2012 portant dissolution du peloton de sécurité d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) et création corrélative du peloton de sécurité de l'hôtel national des invalides de Maisons-Alfort (Val-de-Marne)**

NOR : INTJ1227131A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le peloton de sécurité d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> août 2012. Corrélativement, le peloton de sécurité de l'hôtel national des invalides de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) est créé à la même date. Il est rattaché à l'escadron de sécurité et d'appui de Maisons-Alfort (Val-de-Marne).

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*  
JACQUES MIGNAUX